

**Conseil Départemental
Direction de l'Éducation
Compte rendu – Réunion Publique
Jeudi 21 février 2019
«Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges Haut-garonnais»
École Tibaous**

Présents :

M. LLORCA, Conseiller départemental canton TOULOUSE 6
Mme HOMS, Inspectrice de l'éducation nationale - Représentante de Madame la Directrice départementale des Services de l'éducation nationale
Mme LANTES, Directrice de l'école Tibaous
M. BELARBI, Principal collège Montesquieu – Cugnaux
M. LHOUSSENE, Principal Adjoint collège Montesquieu – Cugnaux
Mme LAMPS, Responsable Maison des Solidarités Basso Cambo
Mme DE MALVINSKY, Adjointe au Directeur général délégué chargée de l'éducation et du patrimoine
Mme KRONENBERGER, Directrice de l'Education
Mme SAUMADE, Directrice Adjointe - Direction des Transports
M.ESCOULA, Chef de Service Etudes-Marchés - Direction des Transports
M. HAITCE, Chef du service Prospective et Sectorisation - Direction de l'Education
M. AKKA, Service Prospective et Sectorisation
Mme BENSOUICI, Service Prospective et Sectorisation
12 Parents de l'école Tibaous

Excusés :

Mme LECLERC, Vice-présidente Education et Enseignement - Conseillère départementale canton de PLAISANCE DU TOUCH,
Mme EL KOUACHERI, Conseillère départementale canton TOULOUSE 6
Mme ROLLAND, Conseillère départementale canton de TOURNEFEUILLE
M. FOUCHIER, Conseiller départemental canton de TOURNEFEUILLE
Mme YERLE, Inspectrice de l'Éducation Nationale
Mme FERRY-VANNIERE, Principale collège Bellefontaine
M. PINATON, Directeur Adjoint – Direction de l'Education
M. GAY, Service Prospective et Sectorisation

Début : 17h45 – Fin : 19h00

Animateur : Mariette DE MALVINSKY

Ordre du jour : Mixité Bellefontaine – Nouvelle sectorisation pour la rentrée scolaire 2019 vers le collège Montesquieu – Cugnaux

Introduction et présentation du contexte (M.LLORCA, Mmes DE MALVINSKY et HOMS)

En préambule, M.LLORCA introduit la réunion en excusant Mmes LECLERC et EL KOUACHERI qui n'ont pu être présentes à la réunion. Il rappelle les objectifs du dispositif mixité engagé par le Conseil départemental depuis la rentrée scolaire 2017 et les valeurs républicaines qui y sont liées. La première phase concernait le collège Raymond Badiou et les écoles du quartier de la Reynerie. Les premières analyses démontrent que cette disposition est bénéfique pour les enfants.

La deuxième phase qui débutera à la rentrée scolaire 2019 s'inscrit dans la continuité du « Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges Haut-Garonnais ». Elle concerne les écoles Paul Dottin, Georges Bastide et Victor Hugo et une partie de l'école Tibaous du quartier Bellefontaine qui seront à la prochaine rentrée scolaire rattachées à 6 collèges dit « favorisés » de l'agglomération toulousaine.

Pour rappel, les enjeux de la sectorisation sont :

- une place pour chaque élève dans son collège de secteur
- équilibrer les effectifs des collèges
- veiller à l'équilibre sociologique pour favoriser la mixité sociale
- veiller à l'accessibilité sécurisée par le transport urbain, à vélo, à pied
- favoriser le lien école / collège

Madame DE MALVINSKY met en avant la collaboration des services de l'Inspection Académique dans ce processus. En effet, le Conseil départemental est compétent dans la gestion et la sectorisation des collèges. L'Inspection Académique gère les affectations des élèves et des moyens.

La présentation du diaporama ci-joint met en avant les moyens mis en œuvre par le Département et l'Éducation nationale à savoir :

Classes de 6ème à 25 élèves

- > **½ poste de maître plus inter-degré pour la liaison école-collège**
- > **Accompagnement et formation des enseignants**
- > **Transport scolaire dédié et gratuit**
- > **Accompagnement éducatif, médiation sur la pause méridienne**
- > **Accompagnement à la scolarité (CLAS)**
- > **Accompagnement des projets éducatifs (séjours d'intégration, etc.)**
- > **Accompagnement des collèges (travaux, casiers, etc.)**
- > **Construction de nouveaux collèges.**

L'objectif de cette rencontre est de présenter aux parents d'élèves, la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation d'une partie du territoire de recrutement de l'école Tibaous vers le collège Montesquieu à Cugnaux pour les élèves entrant en 6ème qui a été votée par le Conseil départemental réuni en session le 30 janvier dernier.

Toutefois, cette sectorisation n'impacte que la partie du territoire de recrutement de l'école Tibaous **qui était jusqu'alors rattachée au collège de Bellefontaine et dont les rues sont référencées ci-dessous.**

Nom de la voie	Mot directeur	Précision N° de rue
Rue des Frères Boude	BOUDE	
Impasse Boudeville	BOUDEVILLE	
Rue Boudeville	BOUDEVILLE	
Impasse de Candie	CANDIE	
Impasse Jean-François Champollion	CHAMPOLLION	
Avenue Jean-François Champollion	CHAMPOLLION	
Chemin du Chapitre	CHAPITRE	impair 7 à 15 ; pair 2 à 20
Rue Colomies	COLOMIES	
Boulevard des Courties	COURTIES	
Impasse Jean Damoyssel	DAMOYSEL	
Rue Jean Damoyssel	DAMOYSEL	
Rue Douladoure	DOULADOURE	
Rue Jean Grandjean	GRANDJEAN	
Rue Jean de Guerlins	GUERLINS	
Rue Henriot	HENRIOT	
Rue Labouche	LABOUCHE	
Rond-point Léon Lajaunie	LAJAUNIE	
Rue Henri Mayer	MAYER	
Passage de la Plaine	PLAINE	
Rond-point du Général Pottier	POTTIER	
Chemin du Roussimort	ROUSSIMORT	
Rond-Point Raymond Ruelle	RUELLE	
Chemin de la Saudrune	SAUDRUNE	
Route de Seysses	SEYSSSES	impair 1 à 133 ; pair 2 à 124
Rue Sirven	SIRVEN	
Avenue Larrieu Thibaud	THIBAUD	
Boulevard de Thibaud	THIBAUD	
Rue Henri Turner	TURNER	
Chemin Vouet	VOUET	

M. BELARBI présente le collège Montesquieu à Cugnaux. Malgré sa capacité 900, c'est un collège où il fait « bon vivre ». Les horaires : 8h30/17h00. L'équipe de direction travaille sur la rentrée 2019 et rencontrera bientôt la directrice de l'école Tibaous afin d'organiser une « journée porte ouverte/visite collège » pour les CM2, à prévoir courant juin 2019.

M. BELARBI va revenir à l'école accompagné d'enseignants afin de rencontrer les parents. Tous les moyens seront déployés pour que la rentrée s'effectue dans les meilleures conditions.

Concernant le transport scolaire, Mme SAUMADE rappelle qu'à l'identique des écoles de la Reynerie, le dispositif de transport dédié sera mis en place. Le point d'arrêt n'est pas totalement arrêté avec les services de Tisséo. Le temps de transport ne devrait pas excéder 15 à 20 min. Le collège se situe à moins de 5 Kilomètres.

Enfin, Mme DE MALVINSKY précise qu'avec la construction des 2 nouveaux collèges (Avenue Eisenhower et quartier Guilhermy), dont les ouvertures interviendront en septembre 2021 et

septembre 2022, une nouvelle sectorisation sera définie pour laquelle une nouvelle démarche de concertation va s'engager sur le grand territoire du Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine.

Questions/Réponses

Question : Lorsque les parents sont divorcés : quelle adresse est retenue pour définir le collège de rattachement ?

Réponse : Au choix de la famille si en garde alternée ; sinon l'adresse où l'enfant est domicilié.

Question : Comment procéder pour une demande de dérogation ?

Réponse : Chaque parent a le droit de demander une dérogation. Toutefois, celle-ci ne peut être accordée que **si et seulement s'il** reste des places dans l'établissement après l'affectation de tous les élèves du secteur. De plus, l'étude se fait par un ordre de priorité : élève en situation de handicap, élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé, élève boursier sur critères sociaux, élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège demandé à la rentrée scolaire, élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche du collège demandé, élève devant suivre un parcours scolaire particulier..... Mme HOMS complète en expliquant que pour des demandes très particulières, il est bon de détailler la situation par un courrier. Il est précisé qu'un élève bénéficiant d'une dérogation ne bénéficie pas de la gratuité des transports.

Question : Il n'y a plus à partir de la rentrée 2019 de 6^{ème} au collège de Bellefontaine ?

Réponse : En effet, la fermeture progressive du collège débute à la rentrée prochaine. C'est vers 6 collèges dits « favorisés » de l'agglomération toulousaine que les écoles du quartier de Bellefontaine seront rattachées, sauf pour l'autre partie de l'école Tibaous qui continue à être rattachée au collège Nicolas Vauquelin.

Question : Pourquoi se découpage alors que l'autre partie du territoire de l'école Tibaous est plus proche du collège Montesquieu ?

Réponse : Le collège Vauquelin dispose d'un certain équilibre dans la répartition des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) favorisées/défavorisées. Ainsi, si ce territoire n'était pas inclus, le taux de mixité sociale baisserait. Le Conseil départemental s'est engagé à toujours favoriser cela. Par contre, une grande refonte de la sectorisation du territoire du Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine interviendra à l'occasion de la construction des deux collèges sur l'avenue Eisenhower.

Question : Le coût de la restauration scolaire est-il plus cher au collège de Cugnaux ?

Réponse : C'est le Conseil départemental qui fixe le tarif des services de restauration et celui-ci est le même dans tous les collèges (hors cités scolaires). De plus, pour les familles rencontrant des difficultés financières il est rappelé le dispositif d'aide à la restauration scolaire mis en place par le Conseil départemental : ½ tarif ou gratuité totale en fonction des ressources de la famille.

Question : Comment doit-on s'inscrire au transport scolaire ?

Réponse : Le dossier papier sera remis au moment de l'inscription au collège. L'inscription en ligne est prévue à compter du 03/06/2019. Le site contiendra les fiches horaires et les itinéraires.

Question : Lorsque le nouveau collège sera construit, les élèves reviendront-ils ?

Réponse : Les secteurs de recrutement des 2 nouveaux collèges ne sont pas encore déterminés. Il est précisé qu'en accord avec l'Inspection Académique l'ouverture des nouveaux collèges se fait habituellement sur 3 niveaux 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}. L'expérience a démontré en effet qu'il est préférable de laisser les élèves de 3^{ème} terminer leur scolarité dans leur établissement d'origine.